

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Postulat Jérôme Christen et consorts intitulé Evitons de faire un hôpital pour les automobilistes

La commission, formée de Mmes et MM. Christine Chevalley, Suzanne Jungclaus Delarze (remplaçant Olivier Epars, excusé), Laurent Ballif, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Pierre-Alain Favrod, Lucas Girardet, Michel Rau, Michel Renaud, Claude Schwab ainsi que du soussigné, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur, s'est réunie le 2 novembre 2009 à la salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne.

Le Conseil d'Etat était représenté par M. le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, accompagné de Mme et MM. Sylvie Cornut, urbaniste au Service du développement territorial (SDT), Philippe Gmür, chef du SDT, Jean-Christophe Masson, chef du Service de la santé publique (SSP), Pierre Hirt, chef de projet du SSP, et de Mme Martine Rehm, Juriste SSP, qui a tenu les notes de séance, ce dont nous la remercions vivement.

Rappel du Postulat : Le postulant résume les deux points de son intervention parlementaire concernant le projet d'implantation de l'Hôpital Riviera-Chablais et qui demande :

1. rapport au Conseil d'Etat sur l'opportunité de suspendre le projet afin d'examiner la question d'une implantation de l'hôpital sur un terrain offrant une meilleure desserte des transports publics ;
2. si le canton est prêt à assumer les conséquences financières pour le projet d'agglomération Riviera qui se verrait préjudicé par cette mauvaise implantation.

Position du Conseil d'Etat : Deux études ont permis d'examiner la question de l'implantation de l'hôpital. Les résultats ont confirmé la pertinence du choix d'implantation sur le site de la Grange-des-Tilles à Rennaz. Les syndicats des régions de la Riviera et du Chablais ont confirmé unanimement leur accord sur ce choix. Les communes et agglomérations concernées ont identifié la nécessité du renforcement des transports publics. La desserte par le bus offre une alternative dont le rapport coût-efficacité s'avère tout à fait intéressant. Elle est soutenue par de nombreux adeptes des transports publics. Quant à la directrice de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), répondant de façon factuelle aux courriers des conseillers d'Etat chefs du DSAS et du Département de l'économie (DEC), elle a dit : "Si vous faites ce que vous dites, nous prendrons ce projet en

considération dans le projet d'agglomération". Ce courrier supprime ainsi tout malentendu sur le lieu d'implantation de l'hôpital.

Discussion : Les négociations pour la création de l'Hôpital du Chablais visant à améliorer la qualité des soins par une collaboration intercantonale ont été longues et difficiles. Ensuite, dans un but de rationalisation, on a décidé d'y associer l'Hôpital de la Riviera. A partir de là, les querelles internes de la Riviera se sont greffées sur l'organisation de cet hôpital. Puis, il a fallu faire accepter le site de Rennaz. Depuis plusieurs années, cinq à dix ans, le problème des transports est soulevé régulièrement dans les séances relatives à ce futur hôpital, qui n'est pas un projet Riviera, mais Riviera-Chablais. Par ce postulat, on veut que tous les problèmes soient résolus avant que la première pierre soit posée. Il faut laisser du temps pour trouver des solutions aux problèmes que les Conseils d'Etat des deux cantons se sont engagés à résoudre. Le chef du DSAS confirme qu'un renvoi du postulat au Conseil d'Etat porterait un coup extrêmement dur à des investissements qui concernent non seulement le canton de Vaud, mais également le canton du Valais, qui est prêt à s'engager pour un peu plus de 60 millions de francs hors de son canton. Il faut relever que le Valais a une alternative avec l'Hôpital de Sion, qui n'est d'ailleurs pas si éloigné du Chablais et que, pour certains, ce futur hôpital constitue une concurrence. S'il a parfois été critique face aux concentrations d'hôpitaux, le chef du DSAS souligne que celle-ci fait l'unanimité et ne suscite aucune opposition au niveau des milieux concernés. Il n'y a pas d'alternative crédible quand à la localisation du futur hôpital. Le compromis trouvé par cette implantation sur le terrain de la Grange-des-Tilles est un compromis de qualité sur un territoire qui appartient à la collectivité, ce qui permet d'éviter des expropriations qui prendraient de nombreuses années supplémentaires en démarches administratives.

Pour le postulant, aucune réponse ne lui a été apportée. S'il y a l'unanimité des soignants, ce n'est pas le cas du côté des patients. Et si, politiquement, personne ne dit rien, c'est parce que la menace de ne pas construire l'hôpital est brandie. Il regrette que l'on ait écarté la solution du terrain de la Trochennaz à Villeneuve (la commune a refusé à trois reprises de vendre ce terrain qui est une pièce maîtresse de son plan de développement !) ainsi que celle de la Jonnaire (terrain inondable). Pour lui, il sera difficile de faire passer ce projet auprès de la population de la Riviera, compte tenu du fait qu'il existe aussi l'alternative du site d'Aigle, plus intéressant que le site de Rennaz.

Un commissaire déclare qu'il ne serait pas dérangé que le postulat soit accepté, car tous les éléments de réponse ont déjà été donnés par le chef du DSAS. Le Conseil d'Etat n'aurait plus qu'à reprendre le développement de la discussion en précisant les études à venir concernant l'amélioration de la desserte en transports publics pour la région et des garanties que le projet d'agglomération Riviera ne serait pas préterité par le choix du site de Rennaz. Il faut être conscient que si l'hôpital ne se fait pas, le projet d'agglomération tombe à l'eau, car le développement des transports sur la Riviera constitue une colonne vertébrale dont fait partie le futur hôpital.

Le conseiller d'Etat rappelle que c'est lui-même qui a demandé une nouvelle étude pour examiner la possibilité de s'appuyer sur les sites existants et de construire sur deux sites. Cette étude a conclu que les conditions de travail sur des multisites sont plus difficiles et les risques sanitaires plus grands du fait de la dispersion des spécialistes et confirme l'avis exprimé par les médecins et les soignants. Le chef du DSAS a soutenu l'initiative du maintien des petits hôpitaux, mais il constate que deux sites ne garantissent pas la qualité des soins et coûtent plus cher. Dès lors, pourquoi vouloir retarder le projet ? Si ce postulat aboutit au retrait des Valaisans, l'équilibre géographique sera modifié, le bassin de recrutement du personnel plus restreint et le site de Rennaz ne sera plus pertinent. Le projet se retrouvera alors à son point de départ et il faudra trouver une nouvelle implantation. Le conseiller d'Etat est conscient que le dossier des transports publics doit être solide. Il prend l'engagement de

répondre aux questions de M. Christen dans le préavis du crédit d'ouvrage afin que des moyens financiers soient mis à disposition tant pour la construction de l'hôpital que pour l'amélioration des transports publics.

Face au signal politique et au problème que poserait l'adoption du postulat par le Grand Conseil si cette intervention parlementaire était retenue, il est proposé à M. Christen de retirer ce postulat, le conseiller d'Etat s'engageant à documenter le projet sur l'entier de ses préoccupations.

Le postulant ne peut pas entrer en matière sur cette proposition, car il estime qu'il n'a pas eu de réponse convaincante à la première partie de son postulat et pas de réponse du tout à la deuxième partie.

Au vote, c'est par 8 (huit) voix contre 1 (une) avec 2 abstentions que la commission *recommande au Grand Conseil de ne pas prendre le présent postulat en considération.*

Senarclens, le 15 novembre 2009.

La présidente :
(Signé) *Pierre Grandjean*